

LIMITE TRANSVERSALE DE LA MER (LTM)

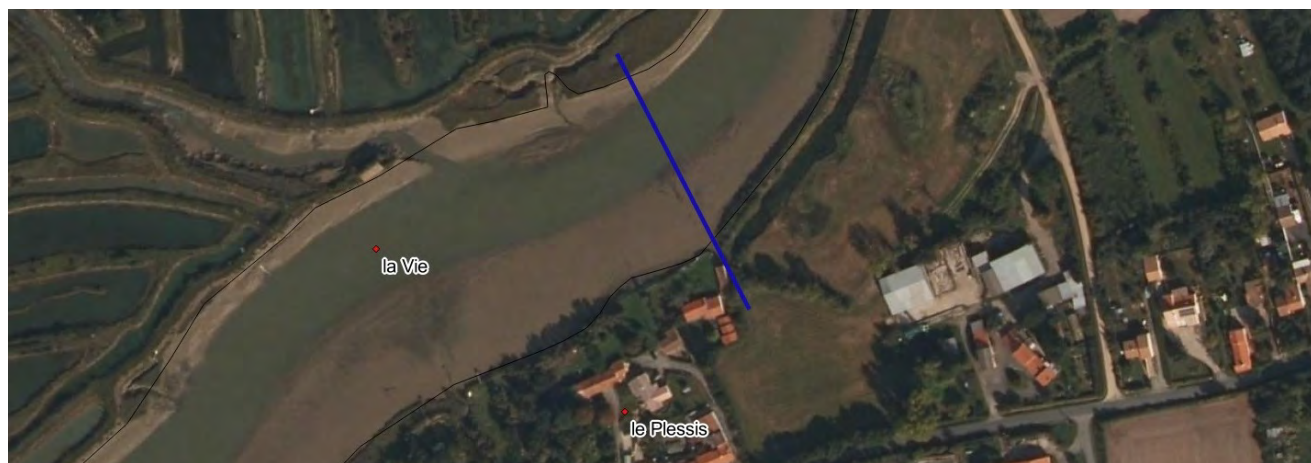
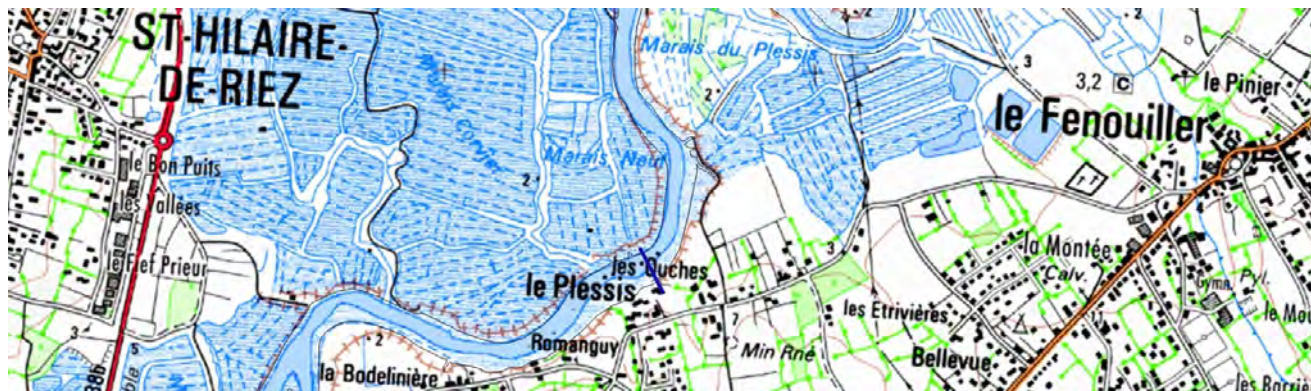
LA VIE

Département de VENDÉE (85) / Commune de LE FENOILLER (85800)

Texte juridique de référence : Décret du 01 décembre 1858

Limite	Observations
<p>Un peu en amont des premières maisons du Hameau du Plessis (Commune de Fenouiller)</p>	<p>Aspects juridiques : Texte de référence identifié</p> <p>Aspects géographiques : Hameau du Plessis mentionné sur Scan Littoral. Le positionnement « un peu en amont » sans mesure ni repère précis ne peut qu'être approximatif. Nous proposons un positionnement à partir du bâtiment du Hameau situé le plus en amont. Numérisation à partir de l'Ortho Littorale V2 perpendiculairement aux rives du cours d'eau). La carte scannée transmise par la PREMAR (cf. page suivante) propose une délimitation très similaire (positionnée approximativement 50 mètres plus en aval).</p> <p>Positionnement approché (incertitude < 200 mètres)</p>

Visualisation de l'emplacement proposé pour la limite (arc en bleu sur la capture d'écran) :



Document(s) fourni(s) par un service compétent :

Source : PREMAR Atlantique (Septembre 2011)



Limites transversales de la mer dans les estuaires

Vie Un peu en amont des premières maisons du hameau du Décret du 1^{er} décembre 1858 Plessis

